



# NOTIFICATION DE DÉCISION

22 OCT 2020

N°2419-20200910-70261

COMMISSION D'EXAMEN  
DU 10/09/2020

MARTEAU SAS  
27/31 RUE DES ROCHES  
93100 MONTREUIL

SIRET : 672 049 376 00052

NOTIFICATION  
DU 02/10/2020

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION 8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" <u>Attribution</u> du domaine 6	08/10/2023

## Domaines :

- 6 : Fenêtres, volets, portes extérieures

## MOTIVATION

Après examen des éléments complémentaires présentés par l'entreprise, la Commission estime que cette dernière a répondu à ses attentes.

Par conséquent, la Commission attribue la qualification dans le domaine indiqué à titre quadriennal.

La Commission rappelle à l'entreprise qu'elle doit :

- Justifier au minimum de deux chantiers concourant à l'amélioration énergétique en précisant pour chacun les caractéristiques techniques des matériaux, composants et équipements installés, les coordonnées du maître d'oeuvre ou du maître d'ouvrage
- Se soumettre à un contrôle de réalisation qui suivent l'attribution de la mention

Les domaines de travaux RGE pouvant couvrir plusieurs types de travaux, la commission attire l'attention du responsable de la société sur l'obligation d'être assuré pour tous les travaux réalisés par l'entreprise.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com).

**Pour la Présidente de la Commission d'Examen Mme MERRIOUT Somia  
le Délégué Régional Ile de France M. DEBOVE Arnaud**